

Aménagement des conditions de travail :

Facteur organisationnel concernant les travailleurs avec un Trouble Musculosquelettique (TMS)

Interprétation :

Les aménagements des conditions de travail ont un impact positif sur le retour au travail et peuvent diminuer la durée de l'absence des travailleurs avec un TMS.

Outil de mesure proposé (★) :

Deux questions formulées par Franche et coll. (2007).

Mise en garde :

Ce facteur ne peut être évalué que par des professionnels accrédités. S'aventurer dans l'évaluation de celui-ci n'est pas du tout recommandé. Dans le cas où vous soupçonneriez la présence de ce facteur chez l'employé concerné, il est important de s'en remettre à des professionnels qui ont l'expertise requise. L'auto-administration ou l'administration d'un questionnaire par une personne non qualifiée peut entraîner des conséquences indésirables comme le calcul des points erroné et la mauvaise interprétation des résultats qui peuvent en découler.

Toutefois, les éléments (questions ou portion d'entrevue) constituant cet outil peut offrir un complément d'information aux autres acteurs ou parties prenantes du retour au travail, tels que les acteurs de l'organisation (employeur, ressources humaines, supérieur immédiat, représentant syndical, etc.). Cela permet de mieux comprendre ce que le facteur mesuré implique, ce qui en retour peut aider à cibler certains éléments ou besoins plus spécifiques qui nécessiteraient (1) une éventuelle intervention (recours à un professionnel accrédité) ou (2) des ajustements de l'organisation, notamment sur le plan de la prévention.

Questions provenant de Franche et coll. (2007)

Les aménagements au travail sont des mesures qui englobent des modifications temporaires ou permanentes d'un ou plusieurs aspects du travail pour favoriser un retour au travail sain et durable (par ex., modifications physiques de l'espace de travail, ajustements des horaires). Ces modifications visent à réduire l'écart entre les capacités d'un employé et les demandes de son emploi.

1. Vous a-t-on proposé un aménagement au travail ? OUI / NON
2. Si OUI, avez-vous accepté l'aménagement au travail qui vous a été proposé ? OUI / NON

Instructions pour le calcul du pointage

Création d'une variable unique avec trois catégories :

1. Aucune mesure d'aménagement offerte.
2. Mesure d'aménagement offerte, mais offre refusée.
3. Mesure d'aménagement offerte et offre acceptée.

Instructions pour l'interprétation du pointage

Une mesure d'aménagement offerte et offre acceptée (catégorie 3) a un impact positif sur le retour au travail.